

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trade Publishing Co.)
42, Place Jacques-Carlier, - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50 PAR AN.
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00
UNION POSTALE - Frs 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencent est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adresses toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

ECOLES PUBLIQUES ET TAXE SCOLAIRE

Montréal n'a pas un nombre d'écoles suffisant pour recevoir tous les enfants en âge de s'instruire.

Cette situation pénible préoccupe justement les Commissaires des Ecoles, commissaires protestants aussi bien que catholiques.

Notre population s'est accrue trop rapidement pour qu'à l'aide des ressources dont ils disposent, les Commissaires aient pu faire face aux besoins nouveaux au fur et à mesure qu'ils se faisaient sentir.

Les octrois mis à leur disposition sont à peine suffisants pour le maintien des écoles actuelles, le paiement des intérêts sur les emprunts contractés et l'amortissement de ces emprunts.

Dans ces conditions, il semble difficile que les Commissaires empruntent encore pour construire de nouvelles écoles. Ils n'ont cependant ouverte devant eux que la voie de l'emprunt, mais ils ne peuvent emprunter que s'ils sont assurés de pouvoir payer les charges du dit emprunt.

Les recettes des Commissions des Ecoles proviennent, comme nos lecteurs le savent de la taxe des écoles imposée sur la propriété foncière. Cette taxe est de 40 cents par \$100. On demande que, pour permettre à tous les enfants de jouir de l'instruction publique par la création de nouvelles écoles, la taxe soit augmentée d'un dixième, c'est-à-dire qu'elle soit portée à un demi pour cent. L'augmentation demandée n'a dont rien d'excessif et elle devrait être facilement acceptée par tous les propriétaires.

Il y a quelques années, les propriétaires pouvaient, ou du moins quelques propriétaires pouvaient, avec quelque apparence de raison, se plaindre que la propriété n'était pas d'un rapport très avantageux. Mais, aujourd'hui que les loyers ont tous été surélevés, la propriété est d'un excellent rapport et les propriétaires seraient sans doute mieux disposés à payer un supplément de taxe très mo-

dique pour que nos écoles publiques soient en nombre suffisant pour y donner asile à tous les enfants de la cité.

Nous avons le ferme espoir que le Conseil Municipal tout entier appuiera un relèvement de la taxe scolaire, relèvement nécessaire, obligatoire même, si l'on ne veut pas qu'une partie de la jeune génération actuelle croupisse dans la plus crasse ignorance, faute d'un léger sacrifice.

LE PORT DE MONTREAL

Un point réglé

Nous avons récemment indiqué la situation dans laquelle se trouvent les Commissaires du Port de Montréal qui, pour faire honneur aux obligations contractées par le Port avaient proposé d'augmenter légèrement les droits de qual.

Devant l'opposition qu'ils ont rencontrée, les Commissaires ont exposé aux membres du gouvernement fédéral combien il serait préjudiciable aux intérêts du port que la Commission fût dans l'obligation de payer les intérêts sur les sommes empruntées pour les nouvelles constructions pendant la période de leur construction.

Pendant la période de construction, en effet, les Commissaires du Port ne tirent aucun revenu des dépenses qu'ils font, et si les intérêts des sommes qui leur sont avancées leur sont portés en compte, ils sont dans l'alternative ou de ne pas pouvoir remplir leurs obligations, ou d'augmenter les droits de qual pour faire face aux obligations nouvelles.

C'est ce que MM. L. E. Geoffrion et C. C. Ballantyne, Commissaires du Port, ont représenté aux ministres en leur faisant observer combien opposé à une augmentation des droits de qual était le commerce en général.

Les ministres ont parfaitement compris l'embarras des Commissaires, ainsi que la justesse de leur demande d'être

exonérés du paiement des intérêts pendant la construction.

C'est à la suite de la démarche des Commissaires que le Ministre des Finances, M. Fielding, a présenté à la Chambre la résolution suivante :

"Il est à propos de pourvoir que les intérêts sur les sommes d'argent avancées aux Commissaires du Port de Montréal pour la construction des élévateurs, à grains et autres facilités de terminus, pendant la période de construction des dites facilités, telle période devant prendre fin à la date que fixera et déterminera le Gouverneur en Conseil, seront portés au compte du capital des Commissaires et remboursés sur la somme à avancer aux Commissaires d'après la législation de 1907".

En vertu de cette résolution, l'obligation dans laquelle se trouvent les Commissaires de demander au commerce de consentir à une légère augmentation des droits de qual n'existe plus.

Nous les félicitons du succès de leurs démarches auprès du gouvernement et nous devons reconnaître en même temps que les Ministres, en se prêtant de bonne grâce aux justes revendications des Commissaires, ont donné une fois de plus la preuve de l'intérêt marqué qu'ils portent au port de Montréal, le port national du Canada.

LE TARIF AMERICAIN ET NOS ECHANGES

Le Congrès des Etats-Unis a été convoqué par le président Taft, en session spéciale pour réviser le tarif Dingley, établi il y a douze ans.

Ce tarif, comme nous ne le savons que trop au Canada, est loin d'être modéré; souvent même, il est prohibitif pour nos produits.

Nos voisins vont donc refaire leur tarif douanier. Il y aura à proprement parler deux tarifs: Le tarif maximum sera réservé aux pays qui frappent lourdement les produits américains et le tarif mini-